

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2022-40 en date du 06/10/2022 concernant des demandes de subvention pour des travaux d'effacement du réseau d'éclairage public dans le Bourg de La Geneytouse :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 06 octobre 2022, à 18H00, suivant convocation en date du 30 septembre 2022, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

**Présents :** MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, BLIN Matthieu, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony, AUBERGER Marie-Sophie.

**Absents excusés :** ALLAMARGOT Béatrice, DUBREUIL Marc, BESSE Magali délégation de vote à THEYS Antony, DUFOUR Dominique, CASTANET Christine, DESROCHE Roger délégation de vote à FAUCHER Alain.

M. Antony THEYS a été élu secrétaire de séance.

| Membres | Présents | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|-------------|---------|----------|------|--------|
| 15      | 9        | 2           | 9       | 11       | 11   | 0      |

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2022-13 du 31/03/2022 il a été décidé de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement du réseau d'éclairage public dans le Bourg de La Geneytouse au Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV).

Il rappelle également que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet global d'effacement des réseaux électrique, de télécommunication et d'éclairage public.

Le devis établi à l'occasion de la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage s'élevait à 23 132,69 € HT soit 27 759,23 TTC. Le Maire précise que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local et par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

| DEPENSES                         |                  |
|----------------------------------|------------------|
| Travaux HT                       | 23 132,69        |
| TVA 20%                          | 4 626,54         |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>27 759,23</b> |
| RECETTES                         |                  |
| Subvention - Etat                | 6 940,00         |
| Subvention Conseil Départemental | 6 940,00         |
| Fonds propres                    | 13 879,23        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>27 759,23</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le prix d'objectif des travaux à réaliser dans le cadre du projet d'effacement du réseau d'éclairage public dans le Bourg.

**APPROUVE** le plan de financement présenté par le Maire.

**MANDATE** le Maire pour solliciter une subvention, auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

A La Geneytouse, le 12 octobre 2022

Le Maire,  
Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 12 octobre 2022